

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 02 FEVRIER 2016**

Le Conseil Municipal de NORT-SUR-ERDRE, dûment convoqué le 27 janvier 2016, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 02 février deux mille seize, sous la Présidence de M. le Maire, salle du Conseil, à 20h00.

### PRESENTS :

**MMES :** Aïcha METLAINE, Delphine FOUCHARD, Chantal PAILLUSON, Nathalie HERBRETEAU, Anne SAVARY, Reine YESSO EBEMBE, Nathalie ROUSSEAU, Marie-Noelle PATERNOSTER, Isabelle CALENDREAU, Delphine GUERIN.

**MM :** Yves DAUVE, Guy DAVID, Sylvain LEFEUVRE, Cédric HOLLIER LAROUSSE, Didier LERAT, MICHEL BROCHU, Carlos MC ERLAIN, Thierry PEPIN, Bertrand HIBERT, Denys BOQUIEN, Bruno SARLET.

### ABSENTS :

MME Françoise PROVOST a donné pouvoir à Mme Delphine FOUCHARD  
MME Lydie GUERON a donné pouvoir à M. Yves DAUVE  
M. Pierrick GUEGAN a donné pouvoir à M. Didier LERAT  
M. Laurent ODIN a donné pouvoir à M. Bertrand HIBERT  
MME Stéphanie TRELOHAN a donné pouvoir à M. Carlos MC ERLAIN  
MME Charlotte COURTOIS a donné pouvoir à MME Nathalie HERBRETEAU  
MME Nathalie CASSARD a donné pouvoir à M. Bruno SARLET  
MME Delphine GUERIN a donné pouvoir à MME Marie-Noelle PATERNOSTER  
M. Emilien VARENNE.

MME Nathalie ROUSSEAU a été élue secrétaire de séance.

*M. Thierry PEPIN, MICHEL BROCHU et MME Delphine GUERIN sont arrivés en cours de séance.*

20 présents, 28 votants.

### Assistaient au titre des services :

M. Jacques FAUCOU, Directeur Général des Services  
M. Francis Gohon, Directeur des Finances.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Finances :
  - 1.1 Travaux en régie
  - 1.2 Débat d'Orientation Budgétaire

- 1.3 Remboursement d'une taxe d'aménagement
2. Modification du tableau des effectifs
3. Consultation pour projet de bail emphytéotique gendarmerie
4. Vente de la parcelle cadastrée BC n°6, zone de la Sangle
5. Protocole d'accord transactionnel relatif au bail du 23 rue de la Paix
6. Comptes rendus de commissions
  - 6.1 Commission finances du 18 janvier 2016
  - 6.2 Commission citoyenneté du 20 janvier 2016, sur le Conseil Intergénérationnel
  - 6.3 Commission mobilités du 25 janvier 2016
7. Questions diverses
  - 7.1 Futur lycée public

### **Approbation du PV du Conseil Municipal du 15 décembre 2015**

M. Yves DAUVE soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015.

Sans observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015.

- 1. FINANCES**
  - 1.1 TRAVAUX EN REGIE**
  - 1.2 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**
  - 1.3 REMBOURSEMENT D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT**

#### **1.1 Travaux en régie**

M. Sylvain LEFEUVRE informe que dans le cadre des opérations de fin d'exercice 2015, le Service Finances a déterminé le montant des travaux exécutés en régie en 2015 tels qu'ils figurent dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Ces travaux ou fournitures concernent des chantiers réalisés par les Services Municipaux dans le cadre de l'amélioration du patrimoine communal.

Ces dépenses génèrent des écritures comptables entre section de fonctionnement et section d'investissement permettant le transfert vers la section d'investissement de l'ensemble de ces dépenses. Ils ouvrent également droit à récupération de la T.V.A. au titre du F.C.T.V.A. 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste des travaux exécutés en régie en 2015 ci-dessous :

**RECAPITULATIF DES DEPENSES FOURNITURES / PRESTATIONS LIEES AUX  
TRAVAUX EXECUTES EN REGIE**

<b>ARTICLES / SERVICE</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C</b>
<b>SERVICE BÂTIMENT</b>		
<b>Art 60628</b> – Fournitures	56 890.27 €	68 268.32 €
<b>Art 60632</b> – Petit matériel pour travaux aménagements	859.25 €	1 031.10 €
<b>Art 6135</b> – Location de matériel pour tx aménagements	1 685.55 €	2 022.66 €
<b>Art 61522</b> – Entretien et réparation sur bâtiments	6 329.76 €	7 595.71 €
<b>Art 61558</b> – Entretien et réparations autre biens	39.78 €	47.74 €
<b>SOUS TOTAL SERVICE BATIMENTS</b>	<b>65 804.61 €</b>	<b>78 965.53 €</b>
<b>SERVICE VOIRIE</b>		
<b>Art 60628</b> – Fournitures	1 886.18 €	2 263.42 €
<b>Art 60632</b> – Petit matériel pour travaux aménagements	550.61 €	660.73 €
<b>Art 60633</b> – Travaux sur voiries	45 053.09 €	54 063.71 €
<b>Art 6135</b> – Location de matériel pour travaux de voirie	1 717.52 €	2 061.02 €
<b>Art 61523</b> – Travaux sur voiries	2 500.99 €	3 001.19 €
<b>Art 61551</b> – Réparations sur matériel technique	4 524.38 €	5 429.26 €
<b>SOUS TOTAL SERVICE VOIRIE</b>	<b>56 232.77 €</b>	<b>67 479.33 €</b>
<b>SERVICE ESPACES VERTS</b>		
<b>Art 60628</b> – Fournitures pour aménagements sites	13 119.45 €	15 743.34 €
<b>Art 60632</b> – Petit matériel pour travaux aménagements	2 167.49 €	2 600.99 €
<b>Art 611</b> – Contrat de prestations de services	6 694.03 €	8 032.84 €
<b>Art 6135</b> – Location de matériel pour tx aménagements	4 157.98 €	4 989.57 €
<b>Art 61523</b> – Travaux sur voiries	334.30 €	401.16 €
<b>Art 61551</b> – Réparations sur matériel technique	1 280.17 €	1 536.20 €
<b>SOUS TOTAL SERVICE ESPACES VERTS</b>	<b>27 753.42 €</b>	<b>33 304.10 €</b>
<b>SERVICE PROPRETE</b>		

<b>Art 60628</b> – Fournitures	753.99 €	904.79 €
<b>Art 60632</b> – Petit matériel pour travaux aménagements	1 837.47 €	2 204.96 €
<b>SOUS TOTAL SERVICE PROPRETE</b>	<b>2 591.46 €</b>	<b>3 109.75 €</b>
<b>DIRECTION SERVICE TECHNIQUE</b>		
<b>Art 60628</b> – Fournitures pour aménagements sites	2 144.25 €	2 573.10 €
<b>Art 60632</b> – Petit matériel pour travaux aménagements	757.78 €	909.33 €
<b>Art 611</b> – Contrat de prestations de services	13 237.33 €	15 884.79 €
<b>Art 61523</b> – Travaux sur voiries	19 734.56 €	23 681.47 €
<b>Art 61551</b> – Réparations sur matériel technique	9 438.74 €	11 326.50 €
<b>SOUS TOTAL DIRECTION S.TECHNIQUES</b>	<b>45 312.66 €</b>	<b>54 375.19 €</b>
<b>TOTAL GENERAL TRAVAUX REGIE 2015</b>	<b>197 694.92 €</b>	<b>237 233.90 €</b>

Ventilation comptable : Article 2313 : 112 769.00 €

Article 2315 : 124 464.90 €

## 1.2 Débat d'orientation budgétaire

En application des dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DAUVE Yves, Maire, présente au Conseil Municipal les différentes orientations arrêtées par la commission des finances pour la préparation du budget 2016.

M. Yves DAUVE rappelle les règles de présentation du DOB :

- celui-ci n'est pas soumis à l'approbation du Conseil
- il doit avoir lieu dans les deux mois avant l'approbation du budget primitif.

Il laisse la parole à M. Sylvain LEFEUVRE pour la présentation du DOB.

## 1) Le contexte économique et les nouvelles mesures issues de la Loi de Finances 2016

Quelques perspectives extraites de divers documents d'analyses publiés au cours du dernier trimestre 2015

### Économie Française (perspectives pour 2016)

A l'instar de la zone Euro, la croissance française, après une année de stagnation en 2014 (+0.2 %), a fortement rebondi au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 (+ 0.7 %). La progression a été moindre au cours des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre mais la France devrait bénéficier de plusieurs facteurs

favorables (baisse du prix du pétrole depuis l'été 2015, faiblesse de l'euro qui améliore la compétitivité des entreprises).

Découlant de ces perspectives, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2016 a été construit sur une hypothèse de croissance qualifiée de « prudente » de 1,5 % après + 1.0 % en 2015, l'évolution de l'inflation restant modérée (estimée à 1.0 % pour 2016).

### Les nouvelles mesures issues de la Loi de Finances pour 2016

S'inscrivant dans la continuité du pacte de stabilité et de l'objectif annoncé de ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017 et à moins de 0.8 % du PIB en 2019, le P.L.F. 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations aux collectivités locales et propose des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements.

Globalement, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront, pour 2016, en réduction de 1.9 % par rapport à la Loi de Finances 2015. Le bloc communal sera comme en 2015 concerné par cette baisse qui affectera principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (diminution de 3,5 milliards d'Euros de l'enveloppe globale 2016, soit une nouvelle diminution de 9.6 % par rapport à 2015).

Comme en 2015, les enveloppes globales des dotations de péréquation intégrées à la D.G.F. vont être majorées de 317 millions d'Euro (contre 228 millions en 2015).

L'enveloppe globale 2016 allouée au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C.) poursuit sa progression pour atteindre 1 milliard d'euros en 2016 (contre 780 millions d'euros en 2015).

Pour information, les Services de l'Etat, au titre du F.P.I.C. 2015 ont reversé sur le territoire de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres 1 295 492 € répartis comme suit :

395 132 € pour la CCEG

900 360 € pour les Communes du Territoire

Dont 128 286 € pour la Commune de Nort-sur-Erdre (dotation la plus importante de l'enveloppe), contre 93 411 € en 2014.

## 2) Analyse de la situation financière de la Commune

L'exercice budgétaire 2015 est achevé, les comptes définitifs sont en cours de contrôle avec les Services du Trésor Public pour établissement des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs qui seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal en Mars prochain.

Toutefois, au vu des premières analyses, Nort sur Erdre ne déroge pas au constat de l'Association des Maires, à la différence que, pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, il ne sera pas fait recours à l'emprunt, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, pour équilibrer les comptes d'investissement. L'endettement de la Commune de Nort sur Erdre est donc à nouveau en diminution.

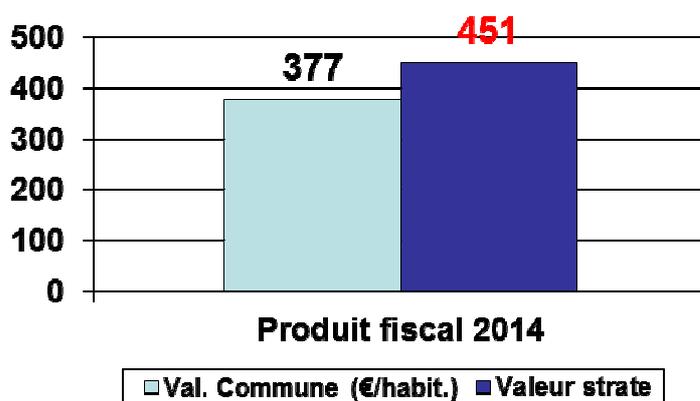
### 2.1 – Ratios 2014 :

Les chiffres communiqués ci-dessous sont extraits de l'analyse des comptes des communes réalisée par les Services du Ministère des Finances suite à la publication des comptes administratifs 2014. Ces ratios sont calculés par rapport à une population équivalente à 8 206 Habitants (chiffre officiel INSEE de la population retenue pour le calcul de la DGF 2014).

## FISCALITE

### Produit fiscal par habitant

Comme le montre ce graphique, et malgré une progression par rapport à 2012, le produit fiscal par habitant 2013 de la Commune de Nort sur Erdre reste nettement inférieur à la moyenne des communes de la strate nationale.



L'écart avec la moyenne de la strate reste important (74 € par an et par habitant) et représente une « perte » de recette fiscale pour 2014 de 607 000 € environ. Il s'agit de la conséquence directe de la détermination des bases fiscales communales par les Services de l'Etat : depuis 1970, elles restent en effet référencées sur des valeurs « bourg rural » qui ne reflètent plus ni l'identité de la ville de Nort sur Erdre, ni les niveaux d'équipements et de services offerts à la population.

Les ratios 2014 qui suivent traduisent cette faiblesse des bases fiscales de Nort sur Erdre par rapport à la moyenne nationale de la strate de population.

### Bases d'imposition (en Euros par habitant)

Nature	Valeur Commune	Valeur Strate nationale 5 à 10 000 hbts
- Taxe Habitation	880	1 290
- Taxe Foncier Bâti	705	1 198
- Taxe Foncier Non Bâti	33	14

### Niveau des taux de la fiscalité 2014

Ce tableau présente le niveau des taux de la fiscalité locale de Nort sur Erdre pour 2014 en comparaison des taux moyens départementaux 2014 (toutes communes de Loire Atlantique) et des taux moyens nationaux 2014 ( toutes communes de la strate 5 à 10 000 habitants )

Taxe	Taux 2014 Communal	Taux moyen 2014 Départemental	Taux moyen 2014 National
Habitation	23.29 %	27.96 %	23.95 %
Foncier Bati	21.37 %	21.93 %	20.20 %
Foncier non Bati	63.08 %	53.90 %	48.53 %

Les taux de fiscalité votés en 2014 restent, pour la taxe d'habitation et la taxe foncier bâti, inférieurs à la moyenne départementale et, pour la taxe d'habitation, très proche de la moyenne nationale. Pour mémoire, les taux communaux 2015 sont restés inchangés par rapport à l'exercice 2014. Les taux moyens 2015 ne sont actuellement pas encore communiqués mais ont vraisemblablement progressé.

Ainsi, pour la Commune de Nort sur Erdre, augmenter uniformément de 1% les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières Bâtie et Non Bâtie ne génère, à bases fiscales équivalentes, qu'une recette supplémentaire annuelle de l'ordre de 30 000 € environ.

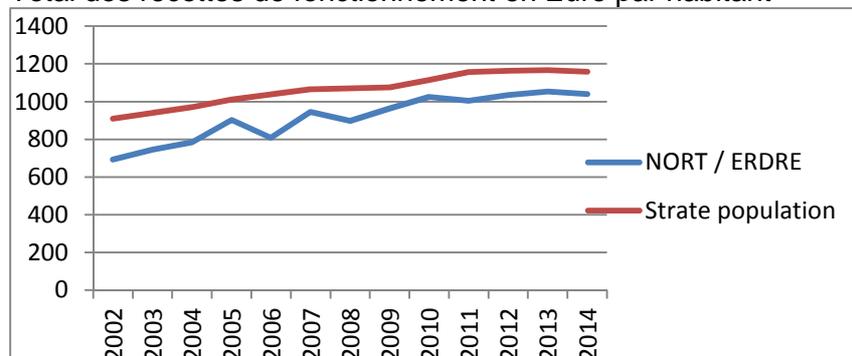
#### ELEMENTS COMPTABLES 2014

##### Recettes de fonctionnement

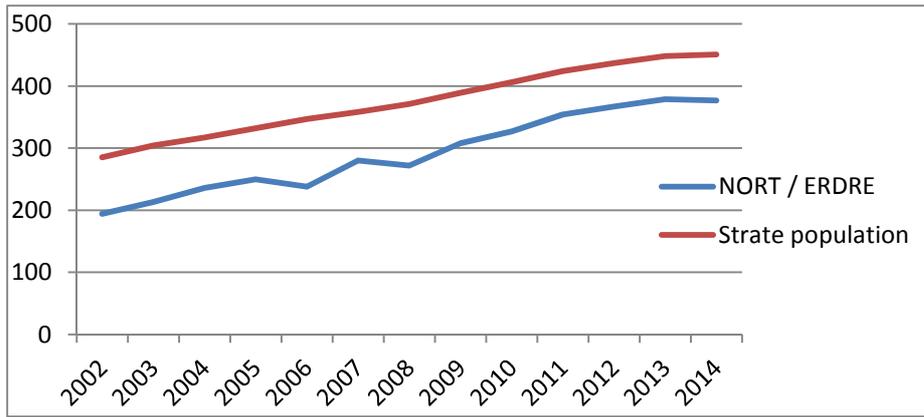
	Valeur Commune	Valeur Strate nationale 5 à 10 000 hbts
Total des produits fonctionnement (€/hbt)	1 040	1 159

Comme le montre les différents tableaux ci-dessous, les recettes de fonctionnement restent globalement inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate de population.

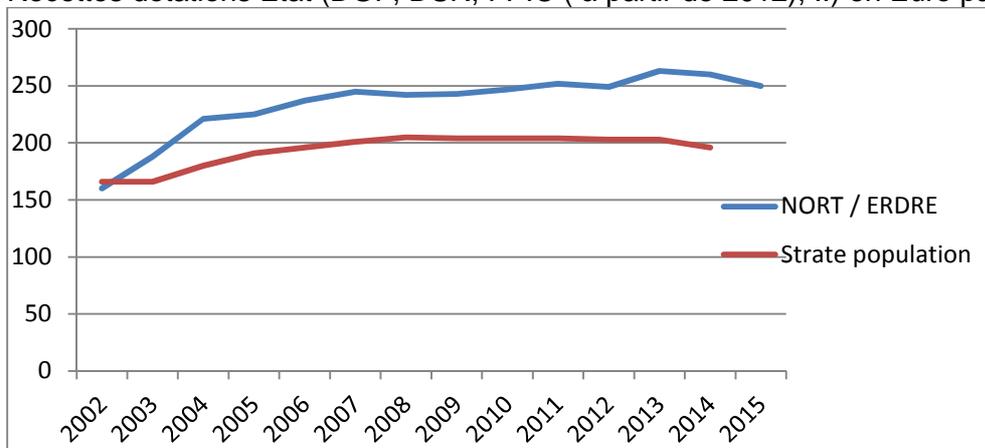
##### Total des recettes de fonctionnement en Euro par habitant



##### Recettes fiscalité locale (TH, TFB et TFNB cumulées) en Euro par habitant



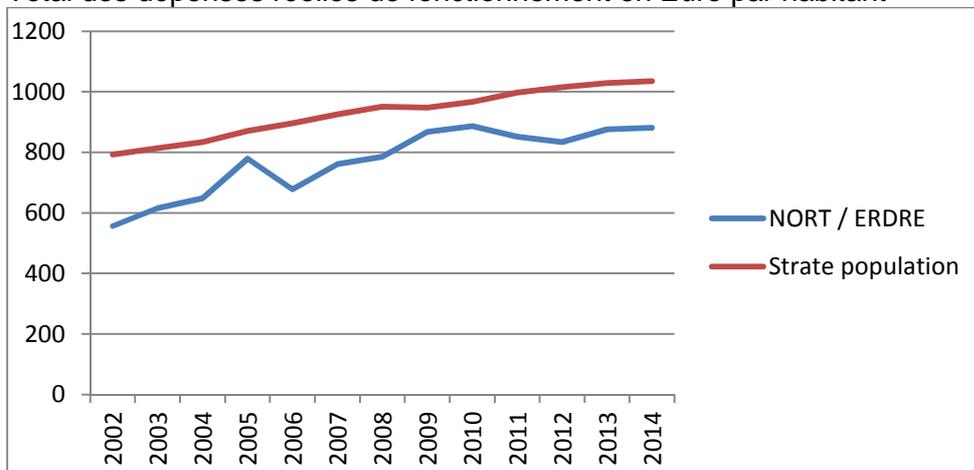
Recettes dotations Etat (DGF, DSR, FPIC ( à partir de 2012), ..) en Euro par habitant



Charges de fonctionnement

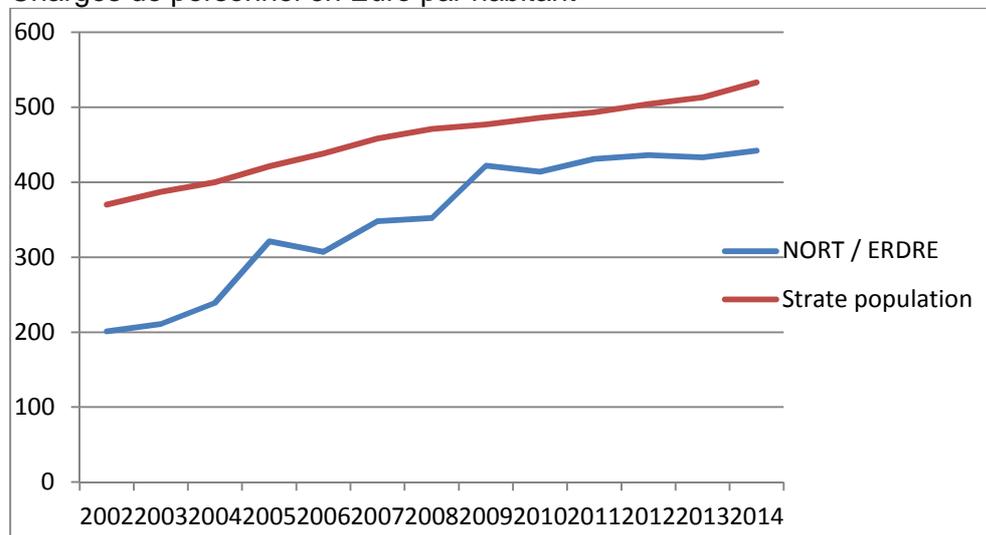
	Valeur Commune	Valeur Strate nationale 5 à 10 000 hbts
Total des charges fonctionnement (€/hbt)	881	1 035

Total des dépenses réelles de fonctionnement en Euro par habitant



Les charges de personnel représentent environ 50 % de ces dépenses, mais elles restent elles aussi très inférieures à la moyenne nationale. Par ailleurs, contrairement à la tendance moyenne constatée pour la strate de population en 2014, les charges de personnel ont progressé de 9 € par habitant en 2014 contre 20 € par habitant pour la moyenne de la strate.

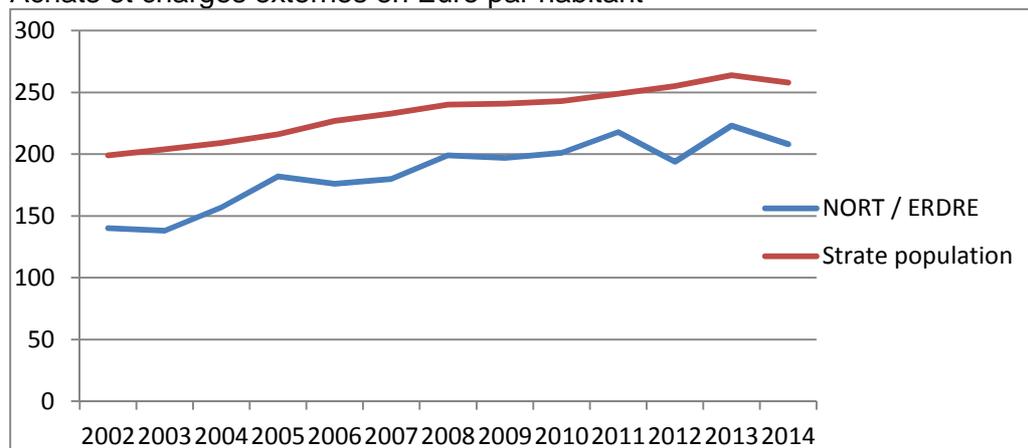
Charges de personnel en Euro par habitant



Les frais de fonctionnement des services (dépenses globalisées au chapitre 011 « Charges à caractère général »), après la hausse de 2013 (liées aux coûts énergétiques notamment et régularisations sur exercices antérieurs) ont diminué de 223 € par habitant en 2013 à 208 € par habitant en 2014 et restent bien inférieurs aux 264 €/hbt de la moyenne de la strate.

Ce ratio est intéressant car il montre l'optimisation des dépenses de fonctionnement faites par les services et les effets de la responsabilisation des services dans la gestion de leurs crédits budgétaires.

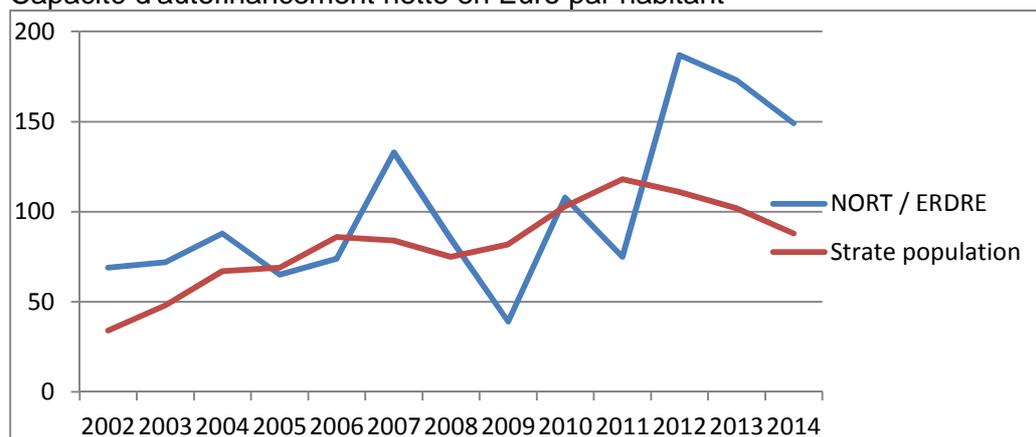
Achats et charges externes en Euro par habitant



Nature	Valeur Commune	Valeur Strate nationale 5 à 10 000 hbts
Excédent brut de fonctionnement (€/hbt)	276	189
Capacité d'autofinancement (Euro/habitant)	209	168
CAF nette (Euro/habitant)	149	88

En 2014, les capacités d'autofinancement restent, comme en 2013, nettement supérieures à la moyenne de la strate nationale.

Capacité d'autofinancement nette en Euro par habitant



C.A.F.nette : Excédent d'exploitation net année N – remboursement capital dette année N+1

Ce ratio, s'il reste nettement supérieur au ratio moyen de la strate de population, a subi, comme pour l'ensemble des communes, une dégradation importante entre 2013 et 2014. La CAF nette communale a perdu 24 points par rapport à 2013, la moyenne de la strate chutant quant à elle de 14 points. Cette dégradation montre le resserrement des capacités d'autofinancement dégagées annuellement par la section de fonctionnement. Face à un accroissement des charges, les recettes ont tendance à stagner et progresser moins vite, d'où cette diminution des capacités d'autofinancement des investissements.

## 2.2 – Quelques données pour l'exercice 2015 :

Les comptes budgétaires sont clôturés pour l'exercice 2015 mais non définitifs car en cours de contrôle avec les services de la Trésorerie de Nort sur Erdre. Toutefois, il est possible actuellement de communiquer quelques ratios financiers.

N.B. : Les ratios qui figurent ci-après sont calculés sur la base de la population officielle publiée par l'INSEE pour 2015, soit 8 396 habitants.

### FISCALITE 2015

Nature	Valeur Commune	Rappel valeur Strate nationale 2014
Produit fiscal 2015 par habitant*	391.76 €	451

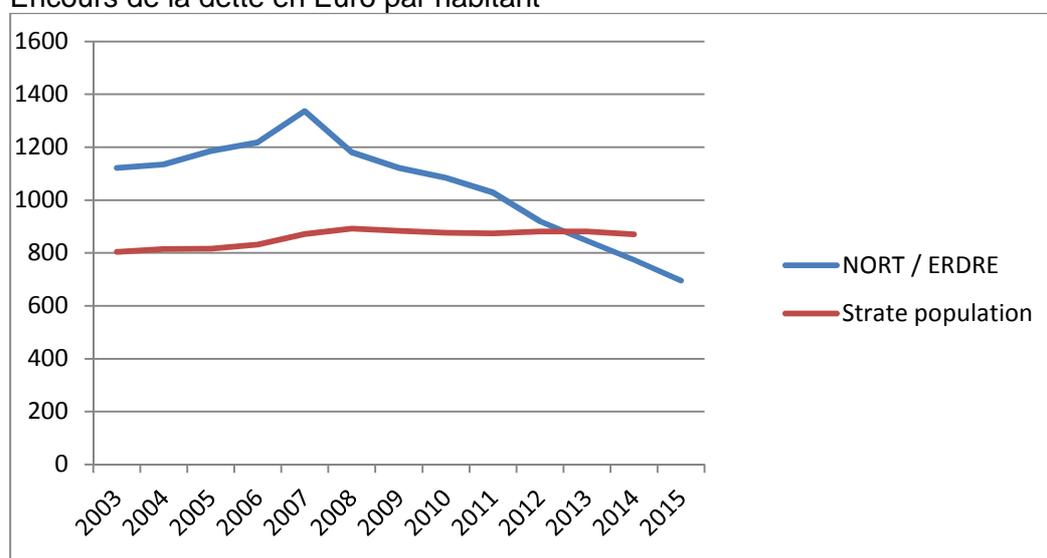
\* Référence produit encaissé article 7311

Pour le projet et la prospective budgétaire 2016, et en l'absence des bases réelles 2016 (notifiées à la fin du 1<sup>er</sup> Trimestre 2016), il sera donc procédé, comme pour les exercices précédents à une simulation des bases fiscales prévisionnelles 2016 en prenant en compte d'une part les dispositions de la Loi de Finances 2016 (coefficient de revalorisation de 1.0 % des bases ) et, d'autre part, les bases fiscales nouvelles liées aux constructions d'habitation achevées en 2015.

Au vu des premières estimations, le produit fiscal 2016, à taux constant, pourrait être supérieur de plus de 100 000 € par rapport au produit voté en 2015.

ENDETTEMENT			
Nature	Valeur Commune	Rappel valeur Strate nationale 2014	
Endettement au 31/12/2015 par habitant	696.59 €	870	

Encours de la dette en Euro par habitant



Pour la troisième année consécutive, l'encours de la dette par habitant passe sous la moyenne de la strate nationale des communes de 5 à 10 000 habitants.

#### Recours à la ligne de trésorerie pour apport temporaire de capacité de paiement en 2015 :

Au cours de l'année 2015, il a été procédé, par 2 fois à des tirages sur la ligne de trésorerie pour une durée totale de 19 jours.

#### Dispositif de soutien à l'investissement des Collectivités Locales :

La Commune a ainsi bénéficié fin Octobre d'un versement de 320 000 € sous forme d'une avance remboursable sans intérêts (dispositif Caisse des Dépôts et Consignations) par moitié sur les exercices 2017 et 2018.

#### Situation de la dette communale :

Au 31 Décembre 2015, le capital restant dû de la dette communale s'élève à 5 848 550.76 €. Sur la base du chiffre officiel INSEE de la population 2015 (soit 8 396 habitants), le ratio de

la dette par habitant au 31 Décembre 2015 s'élève donc à 696.59 € (arrondi à 697 € / habitant).

Depuis 2007, ce ratio est en baisse constante pour la Commune de Nort sur Erdre.

### CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Selon les analystes financiers, le seuil critique se situe à 11 ou 12 ans.

Au vu des résultats provisoires 2015, l'évaluation de la capacité de désendettement 2015 est la suivante :

Montant du capital restant du au 31/12/2015 :	5 848 550.76 €
Epargne brute 2015 :	
Dépenses réelles de fonctionnement :	7 222 409.28 €
Recettes réelles de fonctionnement :	8 857 860.59 €
Epargne brute 2015 :	1 635 451.31 €

Capacité de désendettement 2015 : 5 848 550.76 € / 1 635 451.31 € soit 3.58 années.

A la fin de l'exercice précédent, comme fin 2014, la Commune de Nort sur Erdre avait donc la capacité de rembourser l'intégralité de sa dette en 3 ans et demi, sous réserve d'y consacrer l'intégralité des sommes dégagées au titre de l'autofinancement.

A titre de comparaison, le même ratio, calculé au vu du Compte Administratif 2010, indique qu'à la fin de cet exercice, la Commune de Nort sur Erdre avait une capacité de désendettement de 5.55 années.

Pour 2016, le désendettement de la Commune va donc se poursuivre avec l'amortissement annuel de la dette (capital remboursé estimé à 381 950.25 €), le capital prévisionnel restant dû en fin d'exercice 2016 devant être inférieur à 5,5 millions d'Euros.

M. Yves DAUVE remarque que la possibilité de céder une partie du patrimoine communal participera au désendettement.

*Arrivée de M. Thierry Pépin*

### STRUCTURE DE LA DETTE

Afin d'optimiser la gestion de la dette pour 2016 et les exercices suivants, des contacts sont pris avec les divers organismes prêteurs de la Commune pour étudier les possibilités de renégociation des taux d'intérêts.

#### Cas particulier de l'emprunt de refinancement DEXIA :

L'emprunt structuré de refinancement de la dette auprès de DEXIA (emprunt à taux fixe 4.95 % capé assorti d'une formule de révision indexée sur le taux de l'Euribor 12 mois) fait l'objet d'une surveillance de gestion particulière. Contracté en 2007, le remboursement de cet emprunt s'achèvera en Décembre 2032

M. Yves DAUVE évoque la possible modification du calendrier budgétaire avec le vote d'une décision modificative avant l'été.

Il rappelle que la bibliothèque constitue un gros investissement avec un démarrage prévu en fin d'année lorsque la connaissance des recettes sera réelle. Une certaine prudence est nécessaire en raison de l'incertitude sur les dotations de l'Etat.

M. Yves DAUVE informe de sa volonté de maintenir la contribution des nortais en dessous de la moyenne de la strate et n'exclue pas la possibilité d'une augmentation ponctuelle des taux.

### 3) Les perspectives pour l'exercice 2016

#### 3.1- Évolution des Services.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les effectifs se décomposent comme suit par catégories d'emploi:

- 106 agents permanents (soit 96.17 ETP)
- 11 agents non permanents (soit 9.94 ETP) correspondant à 11 Contrats Aidés par l'Etat (C.A.E. et Emploi Avenir).

Au total, les 117 agents représentent 106.11 emplois équivalent temps plein.

Suite aux réunions de préparation du Budget 2016, la prospective suivante est établie en matière d'évolution du personnel :

Direction Administration Générale :

Accueil général : le transfert de l'instruction des dossiers Cartes d'Identité est en suspens et ne nécessite pas le renforcement du service par le biais d'un recrutement ou d'un repositionnement.

Direction des Services Techniques :

Espaces verts : Création d'un poste de Technicien et suppression d'un poste d'Agent de maîtrise suite au recrutement du responsable de service.

Direction Enfance Jeunesse :

A.L.S.H. : Création d'un poste d'Adjoint d'animation afin d'assurer, d'une part, la direction sur la période des vacances scolaires et d'autre part, l'animation des enfants de moins de 6 ans sur le temps périscolaire et du midi.

Direction Culture – Tourisme – Vie Associative

Gîtes : Pourvoi de l'emploi sous forme contractuelle dans l'attente de la cession de l'équipement.

Port : Pourvoi de l'emploi sous forme contractuelle ou statutaire

Tous services : agents occasionnels et saisonniers

- Emplois occasionnels pour renfort :

Autorisation annuelle de création de postes contractuels dans la limite de :

Services Administratifs :	2 postes
Services Techniques :	2 postes
Services Enfance Jeunesse :	2 postes

Ces postes seront destinés à renforcer les services à titre occasionnel en cas de nécessités de service.

- Emplois saisonniers :

Les dispositions des années précédentes seront reconduites, à savoir :

#### Services Techniques :

Recrutement d'un agent pour une durée de 6 mois au Service Espaces Verts. Recrutement d'agents au sein du CTM en période d'animation et manifestation estivales (la totalité des contrats passés représentera une période maximale de 4 mois).

Service Tourisme : (Gîtes, Port) : recrutement d'un agent pour pallier à l'accroissement d'activité pendant la saison touristique.

- Emplois vacataires :

Service Enfance – Jeunesse : Recrutement d'animateurs (BAFA et BAFD) pour l'AJICO et l'ALSH pour les périodes de vacances scolaires.

Service Culture : Recrutement d'un animateur au sein de la bibliothèque pour des ateliers d'écriture à destination des usagers.

Sur le plan local, l'augmentation de la fréquentation des services par les usagers a un impact sur les effectifs et en conséquence, sur la masse salariale.

D'une manière générale, suite aux réunions de préparations budgétaires, des pistes de réflexion seront lancées en 2016 pour gérer ce poste de dépense au plus près des besoins. Des propositions seront données par les Services pour optimiser les différentes organisations (intermittents, remplacements d'agents en congés maladie, etc ...) et limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

M. Yves DAUVE remarque qu'il faut être très vigilant dans la maîtrise de charges de fonctionnement et être attentif à la maîtrise des charges de personnel dans chaque service. Ainsi, il va demander à chaque adjoint de travailler avec les responsables de service, en priorisant certaines tâches et en diminuant le recours au remplacement du personnel, sachant que pour certains services la loi fixe un taux d'encadrement à respecter.

### 3.2 – Perspective financière

#### 3.2.1 : Organisation comptable des services :

Le Service Finances reconduira en 2016 les protocoles de travail comptable ou suivis budgétaires tels qu'ils existent depuis 2004 avec les Services (gestion décentralisée des procédures liées aux engagements comptables ou au traitement des factures, contrôle de crédits budgétaires avec alertes sur les niveaux de consommation). Ainsi, tous les Services

Municipaux sont réellement gestionnaires de leurs crédits budgétaires (responsabilisation face à l'utilisation des fonds publics).

Parallèlement, les services du Trésor Public ont instauré et validé en 2014 (Charte de fiabilité des comptes locaux Ministère des Finances / Chambre Régionale des Comptes) un suivi de la qualité comptable (par un contrôle systématique des écritures et procédures comptables mises en place avec les collectivités) qui se traduit par la publication annuelle d'un indice d'évaluation appelé IQCL (indice de qualité comptable). L'indice attribué au titre de la gestion 2014 est de 14.9 / 20.

En 2016, le cycle budgétaire est prévu de la façon suivante :

- Le budget Primitif sera l'unique document retraçant les prévisions budgétaires pour l'ensemble de l'exercice 2016. Voté fin Mars, il reprendra également les résultats de l'exercice 2015 (constatés par les Comptes Administratifs) ainsi que les crédits de report.
- Des décisions modificatives pourront être prises pour ajustement en cours d'année. En raison de l'incertitude importante portant sur le niveau des dotations d'Etat ( voir développement dans le paragraphe 3.2.2 ), il est envisagé la possibilité, dès la notification des dotations définitives 2015 ( prévue dans le 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 ), d'une décision modificative à la fin du mois de Juin afin d'ajuster au plus proche les prévisions du Budget Primitif.

### 3.2.2 Section de fonctionnement

Le Service Finances procède actuellement à des prospectives et simulations financières au titre de la préparation des Budgets Primitifs 2016 Budget Principal et Budgets annexes.

Au vu des premières prospectives menées par la Direction des Finances, la stricte application des dispositions législatives votées pourrait se traduire budgétairement pour la Commune de Nort sur Erdre de la façon suivante :

- Diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement estimée à 350 000 € environ. Cette réduction avait déjà été évoquée avec les simulations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.
- Suppression de la Dotation Nationale de Péréquation à partir du 01 Janvier 2016. En 2015, la Commune a perçu 337 000 € au titre de cette dotation.

En conséquence, en application des principes de prudence et de sincérité budgétaire, et sous réserve de données permettant l'actualisation des éléments de calcul prévisionnel des dotations, il est proposé d'élaborer le Budget Primitif 2016 en intégrant une diminution prévisionnelle des dotations d'Etat de 500 000 €, soit un peu plus de 5 % des recettes de fonctionnement inscrites au Budget 2015.

### 3.2.3 Section d'investissement

Au budget Primitif 2016, seront inscrits :

- les crédits nécessaires au paiement des dépenses obligatoires (remboursement du capital des emprunts),

- les crédits reportés et crédits supplémentaires pour ajustement des programmes engagés en 2015, tant en dépenses qu'en recettes. Pour mémoire, sont actuellement en cours d'exécution les programmes suivants :

- Restructuration du Mur d'Escalade Salle des Orionnais

- Evolution de la Bibliothèque : phase étude en cours, début de la réalisation des travaux fin 2016.

- Participations à opérations d'urbanisme : Aménagement des parkings Espace Gare SNCF (solde de l'opération validé fin 2015).

- Acquisitions diverses de terrains nus et terrains bâtis

- Travaux sur voiries dans le cadre du programme P.A.V.E., réalisations de liaisons douces, travaux d'aménagement de sécurité

- Programme d'aménagement du quartier port – plan d'eau

- les crédits correspondant à de nouveaux investissements dans la limite des capacités d'autofinancement dégagées sur la section de fonctionnement. Il est ainsi envisagé d'inscrire des enveloppes budgétaires pour :

Programme 2016 de voirie (PAVC, Participation à la réalisation du Giratoire de la Sangle, réalisation de liaisons douces dans l'axe Nord – Sud,...).

Travaux Bibliothèque (acompte sur enveloppe globale permettant un règlement des travaux effectués jusqu'au vote du BP 2017).

Travaux aménagements Secteur du Port (continuité du programme)

Travaux d'accessibilité à la Salle des Loisirs

M. Yves DAUVE informe de la poursuite du programme « Mobilité » : voirie, liaisons douces, desserte des lotissements et desserte des gros hameaux comme le Plessis Pas Brunet.

### 3.2.4 Budgets annexes

Les résultats 2015 des budgets annexes ne sont pas encore définitifs et font l'objet d'un contrôle conjoint entre les Services du Trésor Public et le Service Finances.

Les chiffres communiqués ci-dessous sont donc susceptibles d'ajustements avant le vote des Comptes Administratifs prévu fin Mars.

### PORT FLUVIAL

Budget présentant un résultat provisoire positif de 51 946.84 € (exploitation + investissements, hors balance des reports de crédits d'investissement), sans recours à l'emprunt ou à subvention d'équilibre.

Ces résultats seront intégrés dans le budget 2016 et affectés pour l'essentiel à des enveloppes budgétaires d'investissement pour travaux sur infrastructures portuaires.

## GARENNE VILLAGE

Depuis sa création en 1999, ce budget avait toujours fait l'objet d'une subvention d'équilibre du Budget Ville. Pour la première fois, l'exercice budgétaire 2015 se solde par un excédent net de 10 102.19 € (exploitation + investissement).

Au vu des dispositions légales relatives aux budgets annexes à caractère administratif, cet excédent sera reversé au Budget Ville.

En outre, et selon les montants des travaux, ce budget permettra annuellement de dégager un excédent net estimé à 50 000 € minimum, excédent qui fera l'objet d'un reversement sur le budget principal en année N+1.

## ASSAINISSEMENT

Budget présentant un résultat positif global 2015 de 476 355.14 €, (exploitation + investissement hors balance des reports de crédits d'investissement), sans recours à l'emprunt.

Le financement par emprunt de 700 000 € qui a été contractualisé en Septembre avec le Crédit Mutuel n'a pas été utilisé. Il sera inscrit en intégralité au Budget 2016 pour financement des programmes d'assainissement villages et station d'épuration.

Concernant le programme de travaux d'extension de la capacité de traitement de la station d'épuration, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne doit nous confirmer prochainement les niveaux de subventionnement de ces travaux. D'après les éléments actuellement recueillis, les aides financières accordées (subvention + avance remboursable) pourraient dépasser les 50 % du montant H.T. de l'opération.

Pour 2016, les principales dépenses porteront :

Sur les programmes en cours :

- Solde des travaux d'assainissement des villages de la Noé Guy, La Gâtine et la Tomblehoux.
- Travaux d'extension de la capacité de traitement de la station d'épuration : poursuite des études pour une phase opérationnelle à partir de 2017.

Sur de nouvelles opérations à définir :

- Réfection des voiries après travaux d'assainissement réalisés dans les villages de l'Isle et la Bruère
- Poursuite du programme d'assainissement des villages (à définir selon les financements obtenus auprès de l'Agence de l'Eau)

Concernant les emprunts actuellement liés à ce budget, le niveau d'endettement est faible avec :

- 2 emprunts représentant un capital restant du au 01 Janvier 2016 de 446 988.50 €.
- 1 avance de l'Agence de l'Eau remboursable sans intérêts dont le solde s'élève à 45 879.84 € au 01 Janvier 2016.

## ANIMATIONS – FESTIVITES – CULTURE

Le budget 2015 a été exécuté à hauteur de 382 792.25 € (dépenses de fonctionnement et investissement cumulées) pour une prévision globale de 433 439 €, soit un taux de réalisation de 88.32 %.

Au sein de ce budget, la ventilation analytique du réalisé en fonctionnement est la suivante :

Dépenses propres aux manifestations culturelles : 202 159.70 € soit 53.66 % des dépenses annuelles.

Dépenses propres au fonctionnement de Cap Nort et service Culturel : 174 548.93 € soit 46.34 % des dépenses annuelles.

La participation du Budget Ville est arrêtée à 269 164.61 € contre une prévision initiale à 309 540.00 € (soit un taux de réalisation de 86.96 %). A l'échelle du Budget Général, cette subvention destinée à l'équilibre du Budget Animations – Festivités – Culture représente 3.72 % des dépenses réelles de l'exercice 2015.

Pour le budget 2016, les perspectives reposent sur une élaboration du budget annuel avec une subvention d'équilibre du budget général constante depuis 2014. L'objectif pour le Service Culturel est de rechercher notamment de nouvelles recettes et partenariats pour le financement des projets d'animation (Rendez-vous de l'Erdre et saison culturelle).

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'exécution budgétaire 2015 se solde par une subvention d'équilibre du Budget Général arrêtée à 84 000 € pour une prévision budgétaire initiale de 100 000 €.

Pour le budget 2016, le CCAS sollicite une subvention d'équilibre à hauteur de 100 000 € environ.

M. Yves DAUVE laisse la parole pour le débat sur les orientations proposées.

Aucune observation n'est faite.

Après avoir pris connaissance de ces orientations et analyses, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires 2016, document joint à la présente délibération.

### **1.3 Remboursement d'une taxe d'aménagement**

M. Guy DAVID indique qu'après consultation et accord des Services Fiscaux sur la procédure, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur la demande de remboursement exposée ci-dessous :

Monsieur Serge LEMERLE a obtenu un permis de construire au titre de la SARL J.B.L. pour construction d'un local commercial sis ZA la Pancarte, le 11 Juillet 2005, permis ayant fait l'objet d'un transfert le 09 Décembre 2007 à la S.C.I. T.N.E.

Monsieur LEMERLE s'est acquitté du règlement de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) dont il était redevable pour ce permis, soit la somme de 3 680 €.

La construction prévue n'ayant pas été réalisée dans le délai imparti de 2 ans (en raison de la défection de l'enseigne commerciale), le permis de construire initial est caduc. M. LEMERLE n'ayant pas déposé de demande d'annulation du permis, celui-ci n'a pas pu être annulé.

Le 20 Janvier 2014, la S.C.I. T.N.E. a obtenu un nouveau permis de construire pour un nouveau projet de construction d'un local commercial sur la même parcelle. Lors de l'octroi de cette nouvelle autorisation d'urbanisme, le montant de la Taxe d'Aménagement (anciennement T.L.E.) a été fixé à 12 078 € (dont 9 212 € au titre de la part communale).

Par courrier en date du 08 Décembre 2015, M. LEMERLE, au nom de la S.C.I. T.N.E., considérant que l'application de la T.L.E. réglée sur le permis initial déposé en 2005 faisait double emploi avec la Taxe d'aménagement sanctionnant le nouveau permis de construire accordé en 2014, a sollicité le remboursement de la somme de 3 680 € versée initialement.

Interrogés par le Service Finances, les Services du Trésor Public, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal approuvant le bien-fondé de la réclamation de M. LEMERLE et le remboursement de la T.L.E. déjà versée, fixent comme suit les modalités comptables liées à cette opération :

- Versement, sur production de la délibération du Conseil Municipal, de la somme de 3 680 € sur le compte fiscal Taxe Aménagement de la S.C.I.T.N.E. Le pétitionnaire ne sera pas destinataire de ce règlement.
- Restant dû à régler par la S.C.I.T.N.E. sur la part communale de la taxe d'aménagement de 12 078 € appliquée sur le permis de construire accordé en 2014 :  
9 212 € - 3 680 €, soit la somme de 5 532 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le principe de remboursement exceptionnel de taxe d'urbanisme à la S.C.I.T.N.E., remboursement à intervenir sur la part communale uniquement,
- Autorise les opérations comptables liées à ce remboursement.

## **2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **CREATION D'EMPLOIS DE VACATAIRES**

Monsieur le Maire propose la création d'emplois de vacataires nécessaires au fonctionnement du service enfance – jeunesse et culture :

Vingt emplois de vacataires pour un an afin d'assurer l'accueil et l'encadrement lors des vacances scolaires.

L'AJICO et l'Accueil de Loisirs sans Hébergement organisent des activités de loisirs et des séjours lors des vacances scolaires et sur le temps non scolaire (mercredi, week-end), respectivement pour les adolescents et les enfants.

Ces agents devront, dans la mesure du possible, être titulaires du BAFA, BAFD, BPJEPS ou d'un diplôme équivalent.

Par ailleurs, le service culture organise au sein de la bibliothèque des ateliers d'écriture à destination des usagers. Un emploi de vacataire est nécessaire pour en assurer l'animation.

Leur rémunération s'effectuera sur les bases fixées par le Conseil Municipal dans sa délibération du 29 mars 2011, relative à la fixation du montant des vacances des animateurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des emplois de vacataires et autorise Monsieur le Maire à recruter dans la limite et dans les conditions définies ci-dessus les agents vacataires nécessaires au fonctionnement du service enfance – jeunesse et culture.

#### **CREATION D'EMPLOIS DE SAISONNIERS**

Monsieur le Maire propose la création d'emplois saisonniers pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

##### Services Techniques :

- un agent saisonnier affecté pour une durée de 6 mois au Service Espaces Verts.
- un ou plusieurs agents saisonniers pour renfort des services pour fêtes et manifestation estivales (la totalité des contrats passés représentera une période maximale de 4 mois).

Leur rémunération s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, afférente aux adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe.

##### Service Tourisme :

- un agent saisonnier pour faire face à l'accroissement de l'activité (Gîtes et Port Fluvial) pendant les périodes estivales (pour une durée maximale de 2 mois).

Leur rémunération s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, afférente aux adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à recruter dans la limite et dans les conditions définies ci-dessus, les agents contractuels nécessaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

M. BRUNO SARLET s'interroge sur le devenir des gîtes.

M. Yves DAUVE répond que des mandats de vente sont signés cette semaine. Les prix de vente ont été fixés à 200 000 et 180 000 €.

#### **CREATION D'EMPLOIS D'INTERMITTENTS**

Monsieur le Maire propose la création d'emplois d'intermittents du spectacle, pour renfort du service culturel : technicien, régisseur ou régisseur général- (la totalité des contrats passés représentera une période maximale de 16 mois).

Leur rémunération s'effectuera sur les bases fixées par la délibération du Conseil municipal dans sa séance du 18 septembre 2001.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter dans la limite et dans les conditions définies ci-dessus, les agents intermittents du spectacle nécessaire au fonctionnement du service culturel.

## CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS

Monsieur le Maire propose la création d'emplois occasionnels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Compte tenu des surcharges temporaires d'activités dans les services, le recours au recrutement contractuel d'agents temporaires pour une durée d'un an s'effectue dans la limite de :

Services Administratifs :	2 postes
Services Techniques :	2 postes
Services Enfance Jeunesse :	2 postes.
Service Tourisme :	2 postes

Ces postes seront utilisés pour recrutement des agents sous contrat ou agents temporaires pour renforcement occasionnel des services (surcharge ou accroissement temporaire d'activités). Leur rémunération s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, afférente aux adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe, aux adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, et aux adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter dans la limite et dans les conditions définies ci-dessus, les agents contractuels nécessaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose la modification du tableau des effectifs en créant les postes suivants :

- 4 postes d'Adjoint administratif principal 2ème classe
- 1 poste de Technicien à temps complet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la création des postes comme indiquée ci-dessus et approuve le nouveau tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 :

Nombre	GRADES
	<b>AGENTS PAR FILIERE / GRADE</b>
1	Directeur Général des Services
	<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>
4	Attaché principal
6	Attaché Territorial
1	Rédacteur Principal 1ère classe
4	Rédacteur Principal 2ème classe
2	Rédacteur
4	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe
8	Adjoint administratif de 1ère cl
1	Adjoint administratif de 1ère cl TNC (17,5/35)

4	Adjoint administratif de 2ème cl
1	Adjoint administratif de 2ème cl TNC (28/35)
	<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>
1	Brigadier
	<b>FILIERE TECHNIQUE</b>
1	Ingénieur principal
1	Ingénieur
1	Technicien
3	Agent de Maîtrise Principal
4	Agent de Maîtrise
4	Adjoint technique ppal 1ère cl
1	Adjoint technique ppal 1ère cl TNC (26,31/35)
11	Adjoint technique ppal 2ème cl
1	Adjoint technique ppal 2ème cl TNC (33/35)
1	Adjoint technique ppal 2ème cl TNC (31,5/35)
2	Adjoint technique ppal 2ème cl TNC (30/35)
1	Adjoint technique ppal 2ème cl TNC (26,25/35)
6	Adjoint technique 1ère classe
1	Adjoint technique 1ère classe TNC (20,25/35)
7	Adjoint technique 2ème classe
1	Adjoint technique 2ème classe TNC (33,35/35)
1	Adjoint technique 2ème classe TNC (30/35)
1	Adjoint technique 2ème classe TNC (28/35)
1	Adjoint technique 2ème classe TNC (21/35)
1	Adjoint technique 2ème classe TNC (2/35)
	<b>FILIERE SOCIALE</b>
1	Agent spéc. ppal 1ère cl écoles mat.TNC (33,35/35)
3	Agent Spéc. ppal 2ème Clas Ecoles Mat TNC (33,35/35)
2	Agent Spéc. 1e Clas Ecoles Mat TNC (33,35/35)
1	Agent Spéc. 1e Clas Ecoles Mat TNC (33,35/35)
1	Educateur principal de jeunes enfants
1	Agent social 2ème classe (33,87/35)
1	Agent social 2ème classe TNC (26/35)
1	Agent social 2ème classe TNC (31,61/35)
1	Agent social 2ème classe TNC (28/35)
2	Agent social 2ème classe TNC (21,84/35)
1	Agent social 2ème classe TNC (20/35)
	<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>
1	Infirmier en soins généraux de classe supérieure
1	Auxiliaire puériculture principal 2ème cl TC (30/35)
1	Auxiliaire puériculture principal 2ème cl TC (28/35)
1	Auxiliaire puériculture 1ère cl TC
1	Auxiliaire puériculture 1ère cl. TNC (16,66/35)
	<b>FILIERE ANIMATION</b>
2	Animateur

1	Adjoint d'animation 1ère classe
4	Adjoint d'animation 2ème classe
3	Adjoint d'animation 2ème classe TNC (30/35)
1	Adjoint d'animation 2ème classe TNC (28/35)
1	Adjoint d'animation 2ème classe TNC (8,35/35)
4	Adjoint d'animation 2ème classe TNC (6,60/35)
	<b>FILIERE SPORTIVE</b>
2	Educateur des APS
	<b>FILIERE CULTURELLE, PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE</b>
1	Adjoint du patrimoine 2ème cl
1	Adjoint du patrimoine 2ème cl TNC (20/35)
127	TOTAL

A cette date, l'état des effectifs est le suivant :

- 106 postes pourvus par des agents permanents (96.17 ETP)
- 13 postes pourvus par des agents en contrat à durée déterminée (10.41 ETP),

Au total, les effectifs représentent 106.58 ETP.

M. Yves DAUVE précise que le recrutement du responsable du service des Espaces Verts se fait sur un grade de technicien.

*Arrivée de Mme Delphine GUERIN*

### **3. CONSULTATION POUR LE PROJET DE BAIL EMPHYTEOTIQUE GENDARMERIE**

Dans le cadre d'une recherche constante de l'optimisation de la gestion de la commune, une réflexion est engagée sur la gestion du patrimoine immobilier.

Cette réflexion concernera la gestion du bâtiment de la gendarmerie.

De nombreuses communes ont confié cette gestion à des organismes spécialisés dans ce domaine.

Un des outils le plus souvent utilisé est le bail emphytéotique administratif. Pour une mise en conformité avec le droit européen, celui-ci risque d'être supprimé au 1<sup>er</sup> avril 2016.

La consultation aura pour objet d'attribuer un BEA portant sur la gestion et l'entretien des logements et bâtiments existants de la gendarmerie y compris un réaménagement des locaux administratifs avec extension mesurée, dans le cadre des dispositions de l'article L. 1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ce contrat, la collectivité bailleuse, propriétaire, confie à une personne publique ou privée, la réalisation de travaux de maintenance des bâtiments.

Le représentant de la collectivité bailleuse pourra engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une proposition.

M. Denys BOQUIEN souhaite connaître la durée du bail.

M. Yves DAUVE indique qu'elle serait de vingt-cinq ou trente ans. Les Commissions finances, bâtiments et Délégation de Service Public se réuniront.

Considérant que les bâtiments abritant la caserne de gendarmerie nécessitent un entretien régulier et des travaux de rénovation sur le long terme

Considérant le coût financier et les obligations techniques pour continuer à garantir l'entretien des bâtiments concernés

Considérant qu'il ne rentre pas dans les compétences principales des communes, d'effectuer les missions d'un professionnel de l'immobilier

Considérant que le BEA prévu par la loi permet de confier à un professionnel la gestion et l'entretien des locaux loués de façon programmée, contractuelle et pérenne, sans abandonner la propriété du bien

Considérant qu'au terme du BEA, la commune retrouvera un bien correctement entretenu et directement exploitable

Considérant que l'opérateur versera une redevance à la commune en contrepartie de la perception de loyers provenant de la gendarmerie

Considérant le doute quant à la pérennité des baux emphytéotiques après le 1<sup>er</sup> avril 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le recours au bail emphytéotique administratif d'une durée de vingt-cinq à trente ans, tel que prévu par les articles L. 1311-2 et suivants et L1311-4-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la gestion et l'entretien des logements et bâtiments existants de la gendarmerie y compris un réaménagement des locaux administratifs avec extension mesurée
- autorise M. le Maire à lancer la procédure de consultation pour choisir le meilleur prestataire.

Si après rencontre avec le Service Immobilier de la Gendarmerie et notre Conseil Juridique, une autre procédure s'avérait mieux adaptée, celle-ci serait substituée à la présente.

M. Yves DAUVE précise que cette délibération ne préjuge pas de la décision à prendre. La Commune restera propriétaire des bâtiments.

#### **4. VENTE DE LA PARCELLE BC n°6, ZONE DE LA SANGLE**

M. Guy DAVID informe que la société FPS Towers souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée BC n°6 d'une surface de 478 m<sup>2</sup> sur laquelle est implanté un pylône, zone de la Sangle.

Elle propose une acquisition à hauteur de 25 000 € et de prévoir dans l'acte de vente une clause de rétrocession dans laquelle en cas de cessation de leur activité, FPS s'engage à rétrocéder cette parcelle pour la somme symbolique de 1€ à la Commune.

M. Denys BOQUIEN souhaite connaître la raison de cette demande d'achat.

M. Guy DAVID répond qu'elle correspond à la politique actuelle de la société FPS.

Vu l'avis de France Domaines du 08 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente de la parcelle cadastrée BC n°6 d'une superficie de 478 m<sup>2</sup> à la société FPS Towers
- approuve la fixation du prix de vente à 25 000 € et les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.
- autorise M. le Maire à signer les actes correspondants.

## **5. VALIDATION DU PROTOCOLE D'ACCORD POUR LE BAIL RUE DE LA PAIX**

M. Yves DAUVE rappelle que la Commune a renouvelé au profit de Monsieur Jean-Charles DAVID pour une durée de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 un bail commercial sur des locaux situés 23 rue de la Paix à Nort-sur-Erdre.

Le 15 juin 2012, la Commune de Nort-sur-Erdre a donné congé à Monsieur DAVID pour la fin du bail, soit le 31 décembre 2012.

Un Expert a été désigné le 05 février 2015 et celui-ci a déposé son rapport le 2 septembre suivant. Il a conclu à la disparition du fonds de commerce et à la fixation d'une indemnité d'éviction de 72.000,00 €. Il a évalué le montant de l'indemnité d'occupation à 5.500,00 € par an après avoir retenu un coefficient de précarité de 20%.

Les parties n'ont pas été satisfaites des conclusions du rapport, ce d'autant qu'elles avaient toujours envisagé un transfert du fonds. La Commune de Nort-sur-Erdre est très attachée au maintien des activités commerciales et artisanales du centre-ville. Elle a toujours eu la volonté de trouver une solution amiable en proposant un nouveau local en centre-ville notamment.

A la fin de l'année 2015, Monsieur DAVID a eu l'opportunité de faire l'acquisition d'un droit au bail sur le rez-de-chaussée d'un immeuble situé 10 rue de la Paix.

Les parties ont alors engagé une discussion et sont parvenues à un accord après concessions réciproques, qui a abouti à un protocole d'accord transactionnel.

Il est donc proposé de fixer :

- l'indemnité d'éviction due par la Commune à Monsieur DAVID à la somme de **70.711,00 €**, correspondant aux travaux d'aménagement et aux indemnités complémentaires.

- l'indemnité d'occupation due par Monsieur DAVID à la Commune, pour la durée de 40 mois au 30 avril 2016, à la somme de **20.790,00 €**

Ainsi, la Commune devra à Monsieur DAVID, pour solde de tout compte la somme de  $70.711,00 - 20.790,00 =$  **49.921,00 €**

M. Denys BOQUIEN demande si M. David sera prioritaire pour une réinstallation dans les nouveaux locaux.

M. Yves DAUVE répond que M. David n'a pas demandé un transfert d'activités. Il précise que le souhait le plus cher de la Municipalité est le maintien de ce commerce en centre-ville. L'aspect architectural de la rue des Mariniers sera respecté. Des partenaires sont recherchés. Le développement des activités en centre-ville est une préoccupation de tous les instants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le protocole d'accord transactionnel et autorise M. le Maire à signer ce document reprenant les éléments ci-dessus.

## **6. COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS :**

### **6.1 COMMISSION FINANCES DU 18 JANVIER 2016**

### **6.2 COMMISSION CITOYENNETE SUR LE CONSEIL INTERGENERATIONNEL DU 20 JANVIER 2016**

### **6.3 COMMISSION MOBILITES DU 25 JANVIER 2016**

## **6.1 Commission Finances du 18 janvier 2016**

M. Sylvain LEFEUVRE reprend le point sur le pacte fiscal.

La position de Nort sur Erdre est la suivante :

- Opposition à la mise en place d'une D.G.F. territorialisée : les dispositions prévues supposeraient un versement intégral des Dotations d'Etat (D.G.F. + dotations compensatrices (D.S.R.)) à la Communauté de Communes qui, selon ses propres critères, en ferait la répartition.

M. Sylvain LEFEUVRE rappelle que la réforme de la D.G.F. actuellement en cours d'étude entrera en application au 01 Janvier 2017. A ce jour, personne n'est capable d'estimer ou mesurer l'impact de cette réforme sur les dotations individualisées vers les Communes. Il est nécessaire d'attendre une stabilisation de la politique gouvernementale en matière de dotations aux collectivités territoriales avant toute décision concernant une territorialisation éventuelle de la D.G.F.

- Accord sur le versement de la taxe Foncier Bâti Entreprises à la Communauté de Communes : la compétence économique relevant de la CCEG, il semble logique que cette dernière perçoive la taxe foncière des entreprises de son territoire.

Il est proposé de revenir à l'accord qui avait été trouvé lors des négociations sur le pacte territorial à savoir que la recette ainsi générée soit répartie comme suit :

- une part correspondant aux charges supportées par les Communes (voirie, réseaux, etc...) reste affectée en propre à chacune (base prévisionnelle de 35 € par habitant)
- le solde fasse l'objet d'une répartition, selon critères à définir, au profit de l'ensemble du territoire.

## **6.2 Commission Citoyenneté sur le Conseil Intergénérationnel du 20 janvier 2016**

M. Bertrand HIBERT présente la charte du Conseil Intergénérationnel.

Il explique que l'idée est de pouvoir avoir plusieurs angles de vue sur les projets de la commune. Les personnes proposées sont représentatives des nortais et ne sont pas représentantes de leurs associations qui les a désigné.

Mme Marie-Noëlle PATERNOSTER indique qu'un référent du groupe sera désigné pour rédiger le compte-rendu avec l'animateur

M. Yves DAUVE précise que la validation de ce compte-rendu par les membres du groupe pourra se faire par courriel. Le Conseil Intergénérationnel pourra être saisi par le Maire, le Conseil Municipal ou s'autosaisir sur un sujet.

M. Bertrand HIBERT remercie Mme Aïcha METLAINE et Marie-Noëlle PATERNOSTER pour leur travail.

M. Yves DAUVE propose un vote de principe sur la charte du Conseil Intergénérationnel. Le choix de l'animateur et des représentants du Comité d'Ethique sera fait lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe de la charte du Conseil Intergénérationnel qui leur est soumise.

### **6.3 Commission Mobilités du 25 janvier 2015**

M. Cédric HOLLIER LAROUSSE explique que l'objet de cette commission était de faire des propositions pour répondre aux problèmes de sécurité rue saint Georges suite à la pétition reçue en Mairie :

- Améliorer l'éclairage des traversées piétonnes
- Supprimer les stationnements gênants situés dans le triangle de covisibilité en amont des passage-piétons (bande 5 m)
- Mieux signaler les traversées piétonnes
- Créer à l'aide d'un marquage au sol de type résine légèrement bombé des îlots de chaque côté des passage-piétons, afin de mieux les souligner et de dissuader les véhicules de doubler à leur niveau.
- Créer un nouveau passage-piétons au carrefour Guénardière/Chemin des Perrières dans l'îlot existant du tourne-à-gauche, afin de créer un refuge pour les piétons au milieu de cette traversée.
- Mieux marquer les stationnements délimités sur trottoirs.
- Améliorer la rotation des véhicules devant les commerces.

Ces propositions seront présentées aux pétitionnaires et repasseront en commission avant la prise de décision.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

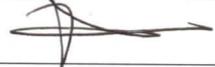
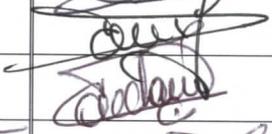
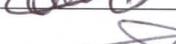
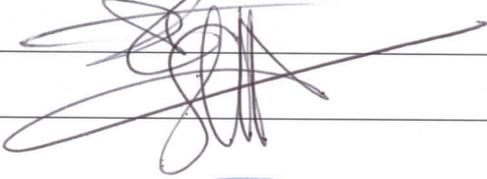
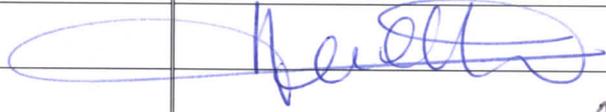
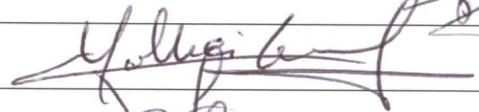
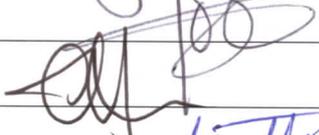
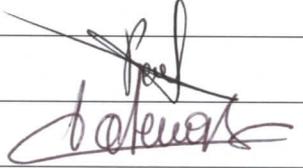
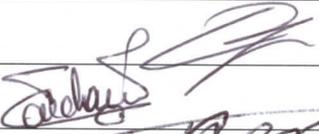
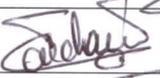
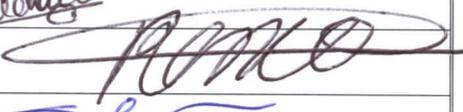
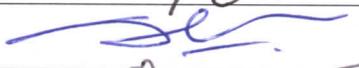
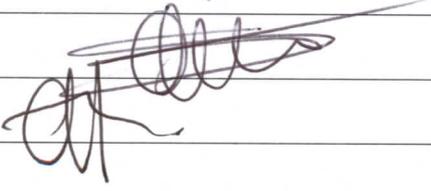
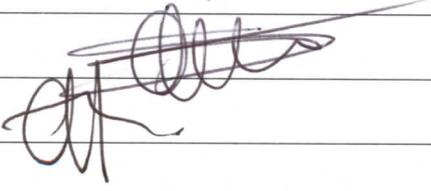
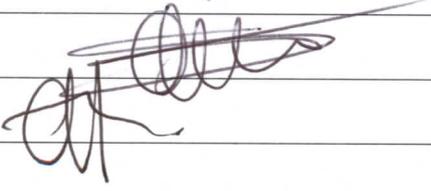
### **7.1 Futur lycée public**

M. Yves DAUVE fait le point sur le dossier du lycée. Il informe avoir rencontré les nouveaux élus et le Vice-Président en charge du futur lycée. Ils ont confirmé l'ouverture en septembre 2020. Le travail se poursuit avec la Région, le Département, la CCEG et la Commune.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, M. Yves DAUVE clôt la séance.

*La séance est levée à 21h35*

# CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2016

<u>NOMS</u>	<u>SIGNATURES</u>
BOQUIEN Denys	
BROCHU Michel	
CALENDREAU Isabelle	
CASSARD Nathalie	
COURTOIS Charlotte	
DAUVE Yves	
DAVID Guy	
FOUCHARD Delphine	
GUEGAN Pierrick <i>Puoin à Dodoet ZERATI</i>	
GUERIN Delphine	
GUERON Lydie	
HERBRETEAU Nathalie	
HIBERT Bertrand	
HOLLIER-LAROUSSE Cédric	
LEFEUVRE Sylvain	
LERAT Didier	
MC ERLAIN Carlos	
METLAINE Aïcha	
ODIN Laurent	
PAILLUSSON Chantal	
PATERNOSTER Marie-Noëlle	
PEPIN Thierry	
PROVOST Françoise <i>Puoin à Delphine Fouchard.</i>	
ROUSSEAU Nathalie	
SARLET Bruno	
SAVARY Anne	
TRELOHAN Stéphanie	
VARENNE Emilien	
YESSO EBEMBE Reine	